



Service Administration Générale/Finance

Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 18 juin 2012

Projet de compte-rendu de la réunion

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire
5 Rue Charles De Gaulle 42021 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. 04 77 43 89 00 - Fax 04 77 43 89 13 - e-mail : siel@siel42.fr - Site : www.siel42.fr

SOMMAIRE

	Page
I ORDRE DU JOUR	
1. Approbation du compte rendu du comite du 20 janvier 2012 _____	3
2. Synthèse des réunions de bureau des 20 janvier, 12 mars, 27 avril 2012 _____	3
3. Projets de comptes administratifs et comptes de gestion 2011:	
budget principal _____	11
budget annexe : « installations énergétiques » _____	11
budget annexe : « groupement d'achat » _____	11
4. Affectation des résultats du compte administratif 2011	
budget principal _____	11
budget annexe : « installations énergétiques » _____	11
budget annexe : « groupement d'achat » _____	11
5. Projets de budgets supplémentaires 2012 : _____	
budget principal _____	11
budget annexe : « installations énergétiques » _____	12
budget annexe : « groupement d'achat » _____	13
6. Actualisation du coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)» _____	14
7. Adhésion du Syndicat des Eaux Cotatay Ondenon _____	14
II INFORMATIONS GENERALES	
a Développement du Très Haut Débit _____	14
b Evolution de la compétence SAGE _____	16
III. QUESTIONS DIVERSES _____	17

Le 18 juin 2012 à 17h, s'est réuni, à l'Espace Guy Poirieux, à Montbrison, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente. Monsieur Mottet, délégué de la commune de St-Alban les Eaux est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. Pierre Clairet, maire délégué de Moingt-Montbrison, représentant Mme Liliane Faure, Maire de Montbrison salue tous les membres de l'assemblée. Il se dit content d'accueillir le Siel, qui tient une grande place dans les communes et souhaite une bonne soirée aux participants.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 20 JANVIER 2012

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 4 juin 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – SYNTHESE DES REUNIONS DE BUREAU DES 20 JANVIER, 12 MARS, 27 AVRIL 2012

Monsieur le Président demande à Mme Makareinis, Directeur Général du SIEL, d'exposer une synthèse des comptes-rendus des réunions du Bureau intervenues depuis le précédent Comité. Un diaporama est présenté à l'assemblée qui résume l'ensemble des opérations décrites dans le dossier remis aux membres du Comité

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS

a) Travaux programmés – Bureaux des 20 janvier 2012, 12 mars 2012, 27 avril 2012

(pour un montant total HT de 9 307 282 euros dont 3 577 849 euros à la charge du SIEL).(ci-dessous tableau rectifié)

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions		
Tranche AB	1 030 950	1 024 945
Hors programme	950 158	464 937
Résorption fil nu	502 884	502 884
Programme gaz	8 750	0
Total	2 492 742	1 992 766
Eclairage public		
Travaux neufs	1 977 486	475 661
Maintenance	2 544 837	147 629
Total	4 522 323	623 290
Dissimulation des réseaux		
Tranche C	13 051	8 851
Esthétique	1 134 313	329 042
Télécom Câblage	45 859	0
Télécommunication génie civil	604 633	129 539
Frais annexes	25 529	25 529
Total	1 823 385	492 961
Energie		
Etudes énergétiques	6 300	6 300
Chaufferies	73 868	73 868
Télégestion	33 464	33 464
Hydroélectricité	200 000	200 000
Photovoltaïque	155 200	155 200
Total	468 832	468 832

•**Eclairage Public : marchés des travaux neufs et prestations de maintenance des installations (Bureau du 12 mars 2012)**

M. le Président rappelle que le SIEL propose aux collectivités des solutions optimales tant pour les travaux neufs, le renouvellement du parc existant, la maintenance préventive des installations d'éclairage public que pour l'achat de l'électricité.

Ainsi, 1 € sur 2 des dépenses "réseaux secs" du Syndicat concerne la thématique de l'éclairage public.

Il fait un bilan de la période 2009-2011 pour les travaux neufs et la maintenance.

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité, le regroupement pour l'éclairage public des marchés des travaux neufs et de maintenance, le lancement d'une consultation suivant les modalités de l'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, marchés à bons de commande conclus pour l'année 2013 et renouvelables pour les années 2014 et 2015, découpage en lots géographiques sans minimum ni maximum. Ils ont autorisé le Président à signer toutes pièces à intervenir.

• Subvention pour travaux sur les communes labellisées Ville et Villages Étoilés : demande de la commune de La Chamba (Bureau du 12 mars 2012)

M. Fournier indique que l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) a labellisé 88 communes françaises représentant 200 000 habitants, au concours 2011 « Villes et Villages Étoilés ». Leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et de la réduction de la pollution lumineuse sont récompensés par un diplôme remis en janvier 2012 à tous les maires lauréats, une lettre-guide personnalisée et la possibilité de poser un panneau aux entrées de la commune avec la mention « ville étoilée » ou « village étoilé ». Madame le Maire de la CHAMBA a sollicité le SIEL afin que soit étudiée, dans le cadre de cette classification « Villes et Villages Étoilés », une aide complémentaire de 50% au même titre que les villages de caractère pour renforcer leur effort dans cette démarche.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau se sont prononcés à l'unanimité sur une réduction à titre exceptionnel de la participation communale de 50 % lors de travaux sur le réseau d'éclairage public (dissimulation incluse), sous maîtrise d'ouvrage du SIEL pour la commune de La Chamba, plus petite commune du département.

• Dissimulation des réseaux et villages de caractère : commune de St Jean-St Maurice (Bureau du 12 mars 2012)

M. Le Président rappelle que lors du Bureau du 19 octobre 2009, il a été décidé d'apporter, après étude et avis au cas par cas, une aide supplémentaire aux communes retenues dans le dispositif « villages de caractère » pour leurs travaux de dissimulation (50 % en rural, 25 % en urbain).

Les membres du Bureau ont décidé à l'unanimité d'apporter à la commune de ST JEAN ST MAURICE, pour la mise en valeur des abords du bâtiment "Le Caveau", une aide supplémentaire de 50 % sur sa participation, soit 2 100€.

• Subventions pour travaux sur bâtis communaux classés (Bureau du 12 mars 2012)

M. le Président indique que par décision du 21 octobre 2011 le Bureau a autorisé une réduction du montant de la participation des communes ayant un bâti classé, à hauteur de 10% pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SIEL, à titre expérimental pour l'année 2012. En retenant comme typologie de travaux les dossiers d'éclairage public et les dissimulations, il ressortait une part complémentaire de 650 000 € par année pour le SIEL. Les élus du bureau avaient souhaité mettre en place cette aide à hauteur de 65 000 € pour 2012.

Au 28 février 2012, 25 opérations ont fait l'objet d'un envoi aux communes avec cette aide complémentaire de 10% pour un montant total de 195 689 € H, 7 opérations ont, d'ores et déjà, été délibérées par les communes pour un aide complémentaire de 59 835 € HT.

Au vu de la diminution des ressources du Syndicat, notamment de la remise en question des dispositions de la convention SIEL/Conseil Général, les membres du Bureau se sont prononcés sur la suppression des aides supplémentaires de 10% au titre des bâtis classés.

• Réseau d'éclairage public : convention de radio-releve (Bureau du 27 avril 2012)

M. Fournier informe que plusieurs sociétés gestionnaires des services de distribution d'eau potable dans les communes proposent un service de radio-relevé des compteurs. Pour ce faire, des modules de radio-relevé sont installés sur les supports d'éclairage public ou de distribution électrique. Dans le cadre de la compétence optionnelle « éclairage public », les communes sollicitent le SIEL pour signer une convention entre l'opérateur, le SIEL et la commune pour gérer cette implantation. Il est proposé de fixer le coût de redevance à 3€/an/support, sachant que plusieurs centaines de supports peuvent être utilisés sur une commune. La durée de la convention sera calée pour chaque collectivité sur la durée restante de l'affermage.

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur la Convention proposée. Ils ont autorisé Monsieur le Président à la signer et fixer le coût de redevance.

b) Actions en partenariat

• Convention SIEL/St-Etienne Métropole : enfouissement esthétique rue Jean Rivaud à Saint-Chamond (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier indique que Saint-Etienne Métropole (SEM) a confié au SIEL des travaux d'enfouissement esthétique Rue Rivaud à St-Chamond. Les procédures internes de SEM nécessitent une convention pour tout débours supérieur à 23 000 €.

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité cette convention et autorisé Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

• **Desserte en gaz naturel des communes de Lay, St Symphorien de Lay et Fourneaux** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Le Président informe que suite à la demande de desserte en gaz de l'entreprise TAG (Teintureries et Apprêts du Gand) installée sur la commune de Fourneaux, GrDF a étudié plusieurs tracés, dont aucun ne répondait aux conditions de rentabilité prévues par la réglementation en vigueur (Bénéfices / Investissements > 0). L'alimentation depuis la commune de Régný, en passant par les communes de Lay et St Symphorien de Lay, s'est avérée la moins défavorable. Après une analyse plus fine (prise en compte de tous les clients potentiels et ajustement du tracé), cette desserte nécessite une participation de 357 k€ pour atteindre le seuil de rentabilité. Conformément à l'article 4 du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, l'autorité concédante peut apporter une participation financière au concessionnaire pour financer une partie des coûts d'investissement liés à l'extension du réseau. Les conditions financières accompagnant la réalisation de cette extension sont définies dans une convention à conclure préalablement à la réalisation des travaux entre l'autorité concédante et le concessionnaire. La Communauté de communes du Pays entre Loire Et Rhône (CoPLER) et les Industriels couvriraient cette dépense. Un remboursement (total ou partiel) par GrDF de la participation accordée est possible si les consommations des clients ainsi raccordés s'avèrent plus importantes que prévues et améliorent la rentabilité de l'opération..

Les membres du Bureau se sont prononcés à l'unanimité sur les dispositions des conventions. Ils ont autorisé Monsieur le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à leur rédaction, à les signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

• **Convention SIEL / St Romain en Jarez : réalisation d'une expérimentation THD / NRA ZO** (Bureau du 12 mars 2012)

M. Fournier informe que la commune de ST ROMAIN EN JAREZ a confié au SIEL des travaux de réalisation de collecte de fibre optique depuis le nœud de raccordement dit de "La Cula" et la réalisation d'un NRA Zo. Cette procédure de NRA Zo restera unique car le dispositif est abrogé depuis le mois d'août 2011 et remplacée par l'offre PRM (Points de Raccordements Mutualisés). Aussi, il convient de signer une convention entre la commune de ST ROMAIN EN JAREZ et le SIEL pour définir la procédure technique et financière des deux collectivités.

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité cette convention et autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que toutes pièces à intervenir.

• **Groupement de commandes pour l'achat d'électricité** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Le Président rappelle qu'en 2005, à la demande de certaines collectivités, le SIEL a étudié la possibilité de créer un groupement d'achat d'électricité. Un groupement s'est donc constitué avec 230 membres. Le groupement a été renouvelé en 2008. Le marché conclu pour 4 années venant à échéance le 31 décembre 2012, et compte tenu des résultats de l'enquête lancée et des réponses massivement favorables au renouvellement, il convient de relancer un groupement d'achat pour les membres qui le souhaitent. Le SIEL est concerné par le groupement pour la consommation d'électricité de ses propres bâtiments. Il peut donc adhérer à nouveau au projet de groupement. Les dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics fixent les conditions de fonctionnement des groupements de commande et précisent qu'une convention doit être signée entre tous les membres du groupement avant le lancement de la consultation. Le projet de convention est identique à la convention constitutive du précédent groupement. Il prévoit que le SIEL sera coordonnateur..

Les membres du Bureau ont autorisé à l'unanimité moins une abstention l'adhésion du SIEL au dit groupement de commande en tant que coordonnateur. Ils ont autorisé Monsieur le Président à signer la Convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les Services de l'Etat, à lancer la ou les procédures nécessaires, à signer le ou les marchés avec le ou les titulaires, à signer toutes pièces à intervenir.

B – SERVICE PUBLIC

a) Très Haut Débit

• **Déclaration du SIEL en tant qu'opérateur** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Le Président informe que la mise en place opérationnelle des axes expérimentaux de déploiement de la fibre et la réponse à l'appel à projet national très haut débit piloté par le syndicat, engagent concrètement le SIEL dans le domaine des télécommunications. Il précise que pour mener à bien le dossier, le SIEL doit se déclarer opérateur auprès de l'autorité de régulation des télécommunications (ARCEP). Cette déclaration permettrait au syndicat : d'être reconnu par l'autorité de régulation et par les opérateurs en tant qu'interlocuteur dans le domaine des télécoms, afin d'obtenir un accès à un catalogue de données et services de l'opérateur historique et plus spécifiquement la location de ses infrastructures de génie civil.

Les membres du Bureau ont autorisé à l'unanimité, Monsieur le Président à déposer un dossier auprès de l'ARCEP pour déclarer le SIEL opérateur.

- **Réponse à l'appel à projet Programme National « Très Haut Débit »** (Bureau du 20 janvier 2012 et présentée au Comité du 20 janvier 2012)

Les Membres du Bureau se sont prononcés sur ce projet avant de le soumettre au vote du Comité Syndical.

b) Perception de la TCFE pour les communes urbaines :

- **délibérations complémentaires** (Bureau du 12 mars 2012)

M. Le Président rappelle que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) peut être perçue par le syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune. Pour valider ce dispositif, la commune devait adopter une délibération concordante avec celle prise par le Comité du SIEL du 28 novembre dernier et ce avant le 30/11/2011 pour une prise en compte effective à compter du 1^{er} janvier 2012. 20 communes ont ainsi délibéré dans les délais impartis et ont donc été rattachées à la délibération du SIEL du 28/11/2011 transmise en Préfecture, par contre 2 collectivités ont délibéré postérieurement à cette date, il s'agit de la commune de Roanne (20/12/2011) et St Galmier (6/12/2011). En accord avec les services de la Préfecture, ces deux communes pourront être rattachées à cette liste après délibération du Bureau du SIEL pour une prise en compte du dispositif dès le 1^{er} janvier 2012.

Les membres du Bureau se sont prononcés à l'unanimité sur cette proposition afin d'étendre le nouveau dispositif à ces deux communes.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

• Bureau

- a) Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Le Président informe qu'après l'ouverture en Février 2011 de la Maison Départementale du Logement, lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les ligériens, une seconde étape est de créer l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Loire. L'ADIL est une association ayant comme objectif l'information gratuite sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières relatives au logement des usagers du département.

Les membres du Bureau se sont positionnés favorablement à l'unanimité sur le principe de participation à l'ADIL et ont désigné M. Laget en tant que membre titulaire et M. Couturier Gérard en suppléant.

- b) Conseil d'administration HELIOSE** (Bureau du 27 avril 2012)

M. Fournier rappelle que l'association Loi 1901 HELIOSE gère l'Espace Info Energie de la Loire. Depuis de nombreuses années, des échanges réguliers et certaines actions communes, à destination du grand public, sont menés entre le SIEL et HELIOSE. Aujourd'hui, des discussions ont lieu entre LATERE (l'Agence Locale de l'Energie et du Climat) et HELIOSE quant aux missions de chacun. Le SIEL peut rentrer au Conseil d'Administration d'HELIOSE.

Les membres du Bureau ont désigné à la majorité et quatre abstentions deux élus chargés des relations avec HELIOSE : M. Chavanne étant délégué Titulaire et M. Ribba suppléant.

- c) Constitution d'une Société Publique Locale pour exploitation réseau de chaleur à Firminy** (Bureau du 12 mars 2012)

M. Fournier rappelle que le Comité du 20 janvier 2012 a délégué au Bureau la constitution de la Société Publique Locale, mise en place avec la commune de Firminy, afin d'exploiter le réseau de chauffage urbain de la ville, tout en le rénovant et en implantant une chaufferie bois.

Les membres du Bureau ont désigné à l'unanimité trois membres du Bureau pour finaliser le projet de SPL, M. Chavanne, M. Laget, et M. Mourier.

• Personnel

- a) Projet de vœu de rétablissement du taux plafond de cotisation patronale à 1% auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), proposition d'adoption par le Bureau Syndical** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Le Président rappelle que chaque collectivité employant plus d'un agent à temps complet cotise au CNFPT, organisme de gestion des formations des agents territoriaux. Le montant de cette cotisation est calculé à hauteur de 1% de la masse salariale de la Collectivité et versé trimestriellement au titre des cotisations patronales.

Par le biais de ce financement, le CNFPT prend en charge la mise en œuvre et l'organisation logistique (repas, frais de déplacement ...) de formations au bénéfice des agents des Collectivités locales. La loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 réduit le taux plafond de la cotisation de 1% à 0,9% pour les années 2012 et 2013.

Les membres du Bureau ont soutenu à l'unanimité le vœu proposé par le CNFPT, de rétablissement à 1% du taux plafond de la cotisation auprès du CNFPT.

b) Renouvellement de la Convention d'adhésion au Service Départemental de la Médecine Professionnelle et Préventive de la Loire (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier informe que la médecine professionnelle préventive prévue par décret du 10 juin 1985 modifié a pour objets de : surveiller les conditions d'hygiène du travail et l'état de santé des agents, apprécier et de donner des avis sur la compatibilité des conditions de travail avec l'état de santé des agents, surveiller les conditions de travail, d'hygiène été de sécurité, donner aux agents des conseils sur les risques encourus et la façon de s'en prémunir. Par délibération du 18 décembre 2009, le SIEL a décidé d'adhérer au service départemental de médecine professionnelle et préventive du Département de la Loire crée au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Loire afin de bénéficier de ses services.

Les membres du Bureau ont décidé à l'unanimité de renouveler l'adhésion du SIEL au Service Départemental de Médecine Professionnelle et Préventive du Département de la Loire et autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec effet au 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014.

c) Délégation au Centre de Gestion de la Loire pour l'adhésion à un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel (Bureau du 20 janvier 2012)

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 28 janvier 2011, le SIEL a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire de négocier un contrat d'assurance statutaire de groupe garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Actuellement, le SIEL est assuré auprès d'un organisme privé, le CIGAC, filiale de GROUPEAMA, afin de couvrir tout ou partie des risques (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité paternité adoption).

Les membres du Bureau ont accepté à l'unanimité, la proposition d'adhésion au contrat d'assurance statutaire groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans si c'est possible sinon de 4 ans et selon les conditions présentées ci-dessus, la proposition d'assistance du Centre de Gestion de la Loire. Ils ont chargé Monsieur le Président de la bonne exécution de la présente décision et l'ont autorisé à signer toutes pièces à intervenir.

d) Bilan d'activité et demande de subvention du CGAS – SIEL (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier indique que l'Assemblée Générale du CGAS-SIEL a eu lieu le 10 Janvier 2012. L'état des dépenses et recettes arrêté au 31/12/11 fait apparaître une situation financière relativement stable avec un solde créditeur en fin d'exercice nécessaire afin de ne pas interrompre l'activité du CGAS en attendant le versement de la subvention en début d'année et de faire face aux éventuels aléas en cours d'exercice. Le budget prévisionnel 2012 adopté à l'assemblée générale du 10/01/2012 est sur des bases similaires à celles de l'exercice écoulé

Les membres du Bureau ont pris acte du bilan d'activité du CGAS-SIEL pour l'exercice 2011, fixé à l'unanimité le montant de la subvention 2012 à 40 500 €, approuvé la convention à passer avec le CGAS-SIEL pour l'exercice du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 et autorisé M. le Président à la signer.

e) Convention de prestation de service « accompagnement social » auprès du Conseil Général de la Loire (Bureau du 27 avril 2012)

M. le Président informe que quelques dossiers en matière de gestion de personnel font l'objet d'un suivi particulier par le pôle ressources humaines du SIEL. Compte-tenu de la sensibilité de certaines situations, un accompagnement social auprès des agents du syndicat qui en éprouveraient le besoin pourrait utilement être mis en place en lien avec le Conseil Général de la Loire dans le cadre d'une convention de prestation de service. Afin de pouvoir bénéficier de ce service, il est proposé de passer la convention avec le Conseil Général de la Loire pour une durée de un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le SIEL s'acquittera de la somme de soixante-dix euros (70€) par intervention d'une demi-journée, correspondant aux moyens matériels et humains mis à disposition du SIEL dans le cadre de la prestation.

Les membres du Bureau ont validé à l'unanimité la convention de prestation de service avec le Conseil Général de la Loire, et autorisent Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

• Comptabilité – Finances

a) Décision modificative n°1/2011 – Budget Principa I (Bureau du 20 janvier 2012 et présentée au Comité du 20 janvier 2012)

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur ce projet de Décision Modificative avant de le soumettre au vote du Comité Syndical.

b) Projets de budgets primitifs 2012 (Bureau du 20 janvier 2012 et présentés au Comité du 20 janvier 2012)

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité les ouvertures de crédit et l'ensemble du Budget Principal et des deux Budgets Annexes 2012 avant de les soumettre au Comité Syndical.

c) Travaux d'investissement en régie 2011 (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier rappelle que le principe des travaux en régie est de valoriser des dépenses de fonctionnement en les imputant à la section d'investissement. Le temps de travail des agents et les fournitures sont pris en compte et réimputés en fin d'année en investissement par une opération d'ordre.

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité les ratios pour le calcul des travaux d'investissement en régie de l'année 2011.

• Matériels et fournitures

a) Sortie d'inventaire du matériel informatique (Bureau du 12 mars 2012)

M. Le Président propose une procédure de réforme du matériel informatique, inscrits à l'inventaire et aujourd'hui obsolète ou hors d'état. Le recyclage et l'élimination des déchets issus des équipements hors d'usage seront confiés à une entreprise spécialisée, conformément à la réglementation en vigueur. Le matériel réformé pourra être proposé à des associations loi 1901 ou à des collectivités.

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur la réforme des matériels listés en annexe jointe au dossier et son devenir après réforme.

D – ENERGIES RENOUVELABLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Service d'Assistance à la Gestion Energétique

• **Projet RURENER** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier informe qu'en complément de la note qui a été présentée au Bureau du 28 novembre et suite à la réunion d'information du 20 décembre, il convient de statuer sur le projet RURENER. Le SIEL doit s'engager à apporter 20% d'autofinancement qui a été estimé au maximum à 6000€ / an.

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité l'adhésion au projet et à la démarche RURENER. Ils ont autorisé Monsieur le Président à signer les documents d'engagement et l'autofinancement du projet pour un montant maximum de 6000 €.

• **Abandon d'un Audit Energétique global sur la commune de L'Hôpital le Grand** (Bureau du 12 mars 2012)

M. Fournier informe que la commune de L'HOPITAL LE GRAND, par délibération du 5 décembre 2006 a adhéré à la compétence optionnelle «Service d'Assistance à la Gestion Energétique - SAGE». Un Audit Energétique Global a été lancé par délibération du SIEL en date du 19 octobre 2009. Les contraintes budgétaires de l'ADEME ont généré de fortes incertitudes sur le financement à 70 % de ces études, aussi, comme pour d'autres communes, la réalisation de l'Audit a été différée. Désormais, un guichet unique de financement a été mis en place, géré par la Région Rhône-Alpes pour les collectivités, avec un taux de financement de 60%. Dans l'intervalle de temps, des études internes ont été réalisées par les services du Syndicat, qui se substituent à l'AEG initialement prévu. En conséquence, le projet d'Audit Energétique Global sur la commune est abandonné.

Aucune dépense externe n'a été engagée pour ce dossier.

Les membres du Bureau ont pris note de l'abandon de cette étude.

• **Evolution de la compétence optionnelle SAGE** (Bureau du 27 avril 2012)

M. le Président indique que le développement de la compétence optionnelle SAGE traduit la forte attente des communes en matière de conseils énergétiques. Aussi, lors des orientations stratégiques pour l'année 2011, il a été suggéré de mettre en place un groupe de travail de suivi de cette compétence qui avait pour objectifs :

- définir clairement le contenu des missions du SAGE,
- mettre en adéquation ces missions avec les moyens humains et matériels,
- éventuellement faire évoluer ces missions en fonction des attentes des collectivités adhérentes.

Les propositions suivantes ont été formulées :

Proposition 1 : Intégrer dans le SAGE le travail sur l'enveloppe des bâtiments. Ainsi, les préconisations formulées par les techniciens dans le cadre de leur mission porteront également sur le bâti (isolation, menuiseries, ...) et non plus seulement sur les systèmes.

Proposition 2 : Créer une option au SAGE pour l'accompagnement des bâtiments neufs et réhabilitations. En souscrivant une telle option, pour un bâtiment donné, la commune légitime l'action du SAGE à ses côtés, dans un rôle d'accompagnement. Cette option devra être souscrite le plus tôt possible, et au plus tard lors de la phase APS.

Proposition 3 : Ne plus réaliser les tests d'étanchéité à l'air dans le cadre du SAGE, cette prestation entrant désormais dans un champ concurrentiel.

Proposition 4 : Créer une option au SAGE pour la réalisation d'études par un Bureau d'Etudes spécialisé. Désormais, ces études externes (Audits Energétiques Globaux, Diagnostics de bâtiments...) ne seront plus gratuites pour les communes adhérentes au SAGE mais la part résiduelle, non couverte par les subventions, pourrait être partagée entre la collectivité (50%) et le SIEL (50%)

Proposition 5 : Rédiger une convention cadre d'adhésion au SAGE pour toute nouvelle adhésion ou ré adhésion. Cette convention, dont un modèle est fourni en annexe du dossier, serait également proposée aux collectivités actuellement en cours d'adhésion. Ainsi, le socle commun de la compétence optionnelle SAGE serait désormais complété par trois options, dont deux nouvellement créées:

- option "télégestion" (créée en 2009)
- option "bâtiments neufs et réhabilitations"

-option "intervention d'un bureau d'étude spécialisé'

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur les évolutions proposées de la compétence optionnelle SAGE, sur la création de deux nouvelles options au SAGE et sur leurs modalités financières, autorisent M. le Président à finaliser les modalités pratiques et financières des 2 nouvelles options, se prononcent sur le modèle de convention cadre d'adhésion au SAGE, autorisent M. le Président à signer toute pièce à intervenir.

b) Chaufferies bois

- **Délégation du Service Public de distribution de chaleur sur la commune de St-Chamond** (Bureau du 20 janvier 2012 et présenté au Comité du 20 janvier 2012)

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité le contrat de délégation de service public de distribution de chaleur sur la Commune de St-Chamond avec la Société Dalkia, pour une durée de vingt quatre (24) ans et proposé de le soumettre pour approbation au Comité.

- **Délégation de Service Public – Réseau de chaleur : achat de terrain St-Chamond / SIEL** (Bureau du 12 mars 2012)

M. Fournier indique que le Comité du 20 janvier 2012 a approuvé le contrat de délégation de service public de distribution de chaleur à Saint-Chamond. Celui-ci prévoit une mise à disposition du terrain d'implantation de la chaufferie au délégataire qui versera une redevance annuelle. Aussi, le SIEL, autorité délégante, doit acheter ce terrain à la ville de Saint-Chamond pour un montant de 80 000 € HT.

Les Membres du Bureau ont autorisé à l'unanimité l'achat de ce terrain, et Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que toutes pièces à intervenir.

- **Récupération de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les chaufferies automatiques au bois** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier indique que lors de la réalisation d'un projet de chaufferie bois, des dossiers de demande de subvention sont généralement déposés auprès de l'ADEME, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Loire. Pour l'année 2011, plusieurs dossiers n'ont pas reçus d'aide de l'ADEME. Néanmoins, il est possible de récupérer des Certificats d'Economie d'Energie. Aussi, dans la perspective de poursuivre le développement de la filière bois-énergie, il est proposé de récupérer ces Certificats d'Economie d'Energie relatifs aux chaufferies bois, et d'affecter 100 % du montant de la vente aux projets considérés. Pour information, pour 2011, cette aide représentera environ 35 032 € pour la chaufferie de Roanne (estimation faite sur un prix de vente des certificats de 0.04 cts).

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement, à l'unanimité sur la récupération des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre de la réalisation de chaufferies automatiques au bois, l'affectation de 100 % du montant de la vente aux projets considérés, la valorisation à un montant moyen (3€ HT/MWh) pour les premiers calculs de loyer, puis d'ajuster avec le tarif réellement obtenu lors des ventes.

c) Photovoltaïque

- **Abandon de projets photovoltaïques sur la commune de CRAINTILLEUX et de la CDC de Feurs en Forez** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Le Président signale que la commune de CRAINTILLEUX et la Communauté de Communes de Feurs en Forez ont délibéré pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, ainsi que sur le transfert de la compétence optionnelle « *Equipement -Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque* » au SIEL. Le Bureau du SIEL a répondu favorablement par délibérations lors des Bureaux des 26 janvier 2009 et 29 novembre 2010. Or, pendant la phase de conception, le tarif d'achat de l'électricité produite a été revu à la baisse. Aussi, d'un point de vue économique, l'intérêt de ces projets a été considérablement réduit. En conséquence, le conseil municipal de CRAINTILLEUX et le Conseil Communautaire de Feurs en Forez ont décidé de ne pas donner suite aux projets de mise en place de panneaux photovoltaïques.

Les membres du Bureau ont pris, à l'unanimité, note de ces abandons de projets.

- **Fonds de concours des communes de Génilac et Bellegarde en Forez pour équilibre des projets photovoltaïques** (Bureau du 20 janvier 2012)

M. Fournier informe que les communes de Bellegarde en Forez (délibération du 06 avril 2010) et Génilac (délibération du 26 mai 2010) ont transféré au SIEL la compétence optionnelle « *Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque* » et ainsi confié au Syndicat la réalisation d'un générateur photovoltaïque sur un bâtiment. Or, en considérant le montant définitif de l'investissement et les tarifs d'achat en vigueur suite au moratoire de décembre 2010, le bilan prévisionnel de ces opérations fait apparaître un déficit sur 20 ans. Afin que l'équilibre de ces projets soit atteint sur 20 ans, les communes concernées ont délibéré pour verser au SIEL une somme d'investissement qui sera ajustée au coût réel des travaux.

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité, l'estimation des sommes d'investissement prises en charge par les Communes, étant entendu que les sommes définitives seront calculées en fonction des chantiers réellement exécutés. Ils ont autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

- **Abandon d'un projet d'installation photovoltaïque sur la commune de La Gresle** (Bureau du 12 mars 2012)

M. Le Président indique que la commune de LA GRESLE a délibéré le 05/11/2010 pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, ainsi que sur le transfert de la compétence optionnelle «*Equipement - Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque*» au SIEL. Le Bureau du SIEL a répondu favorablement par délibération lors du Bureau du 29 novembre 2010. Or, pendant la phase de conception, le tarif d'achat de l'électricité produite a été revu à la baisse. Aussi, d'un point de vue économique, l'intérêt de ce projet a été considérablement réduit. En conséquence, le conseil municipal de LA GRESLE a informé le Syndicat, par courrier du 03/01/2012, de ne pas donner suite au projet de mise en place de panneaux photovoltaïques.

Aucune dépense externe n'a été engagée pour ce dossier.

Les membres du Bureau ont pris note de l'abandon du projet.

F – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 20 janvier 2012

- Rapport d'activités des services
- Présentation du Livre Blanc de la FNCCR
- Bilan d'activités 2011 service « Electricité-Eclairage-Equipements »
- Bilan cellule raccordement et compétence EPAT
- Compétence optionnelle « éclairage public » option pose et dépose des motifs d'illumination
- Reconduction des marchés : travaux d'électrification et équipements, travaux d'éclairage public et prestation de maintenance de l'éclairage public
- Bilan cogénération du SIEL
- Bilan de la mise en place des COCA au niveau du SIEL
- Bilan des adhésions au service SAGE
- Salon International du Bois Energie du 22 au 25 mars 2012 à St-Etienne

Bureau du 12 mars 2012

- Présentation de la charte d'action sociale CNAS
- Rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants
- Convention télé – relève
- Extinction de nuit de l'éclairage public
- Guichet Unique
- Aide financière du Conseil Général : dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques
- Liste des marchés conclus – 2011
- Rapport d'exécution des marchés
- Bilan du service « Service d'Assistance à la Gestion Energétique » - année 2011
- Semaine du développement durable : 1^{er} au 7 avril 2012
- Séminaire Orientations Stratégiques
- Bilan social 2011

Bureau du 27 avril 2012

- Politique aérien/souterrain
- Bilan d'activité – 1^{er} trimestre 2012, information FACE- service « Electricité –Eclairage –Equipements »
- Résultats de l'enquête de satisfaction sur la consommation énergétique
- Utilisation des 40% de Maîtrise de la Demande en Energie générés par les installations photovoltaïques de Rivas et Le Coteau
- Bilan de fonctionnement des installations « énergies renouvelables » du Siel- année 2011
- Rejet du recours photovoltaïque
- Bilan des Certificats d'Economies d'Energies – année 2011
- Expérimentation « économiseur de fioul » à Cuzieu
- Protection sociale complémentaire des agents territoriaux
- Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz
- Ateliers thématiques : bilan des participations (janvier/mars 2012)

M. Fournier donne la parole aux délégués pour d'éventuelles remarques.

3 – PROJETS DE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011

Les comptes administratifs des différents budgets relatifs à l'exercice 2011 sont détaillés dans les tableaux qui ont été joints en annexe au dossier. M. Fournier donne la parole à M. Laget, élu en charge des Finances, pour présenter les différents points budgétaires

- Budget Principal avec état de la dette et bilan des acquisitions cessions :

Concernant les dépenses de fonctionnement (+3.3 M€/2010), M. Laget indique que cette hausse est principalement dû à 2 postes : l'éclairage public et le reversement de la TCFE. On constate une stabilité des charges générales, une légère hausse des charges de personnel due au glissement vieilles technicité (GVT) puisqu'il n'y a pas eu de création de postes

Les recettes de fonctionnement sont stables (+0.33M€/2010), avec une hausse des recettes SAGE qui attire de plus en plus d'adhérents, une baisse des participations de travaux due au passage aux fonds de concours, une baisse des redevances de concession, due à l'évolution de la R1, R2. Du fait du changement du système contributif, on constate une diminution de l'excédent.

Les dépenses d'investissement sont en légère augmentation (+1.1M€/2010) : on constate une baisse des travaux d'extension et une hausse des travaux d'enfouissement.

Les recettes d'investissement sont en légère diminution (-0.25 M€/2010), principalement du à la baisse du FACE et des subventions du Conseil Général. Le résultat est en déficit alors que 2010 présentait un excédent de 4 995 074.82 €, principale cause, le décalage en 2011 de la perception du solde du Face 2010.

Etat de la dette : montant initial stable, en 2016 avec la dernière année de l'ancien mode contributif, il devrait être constaté une baisse des charges d'intérêts de la ligne de trésorerie.

- Budget Annexe « installations énergétiques » :

M. Laget souligne une baisse des dépenses de fonctionnement et une hausse des recettes.

Budget annexe « groupement d'achat »

Rien de notable à signaler

M. le Président quitte la séance pour le vote des comptes administratifs et donne la présidence à M. Godard, vice-président.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget principal et le bilan des acquisitions/cessions, à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget annexe « installations énergétiques », à la majorité (moins 5 abstentions) celui du budget annexe « groupement d'achat » et les déclarent conformes aux comptes de gestion de M. le Trésorier Principal.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. Fournier réintègre la séance. M. Laget poursuit par la présentation des résultats des différents budgets.

Pour le budget principal, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent à l'investissement.

Les membres du Comité décident à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent soit 5 008 499.38 € à l'article 1068 du budget supplémentaire 2012.

Pour le budget annexe « installations énergétiques », il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent à l'investissement.

Les membres du Comité décident à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent soit 414 877.01 € à l'article 1068 du budget supplémentaire 2012.

Pour le budget annexe « groupement d'achat », il est proposé d'inscrire à l'article 002, le déficit.

Les membres du Comité approuvent à la majorité (moins 6 abstentions) cette affectation.

5 – PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2012

M. Laget présente les principaux éléments des projets de budgets supplémentaires 2012 : des tableaux détaillés de l'intégralité des inscriptions ont été jointes au dossier

-Budget principal avec tableau des effectifs :

Le budget principal primitif 2012 est équilibré comme suit : en fonctionnement à 16 559 883 €, en investissement à 49 813 631 €. Suite au compte administratif 2011 et aux prévisions pour l'année 2012, il est proposé de procéder aux inscriptions suivantes :

A. Reports du Compte administratif 2011 :

Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2011 est repris au compte 001 en dépenses d'investissement pour un montant de 112 773.95 €. L'excédent de fonctionnement 2011 est affecté au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 6 705 789.95 €.

Reprise des restes à réaliser

Pour la section d'investissement, ils représentent 23 668 560.53 € en dépenses et 22 084 043.91 € en recettes.

B. Crédits nouveaux 2012 :

✓ **Section de fonctionnement :**

➤ En dépense :

- Inscription de crédits supplémentaires sur l'article 673 « Titres annulés (sur exercice antérieur) » pour 10 000 €.
- Inscription de crédits complémentaires sur l'article 6226 « Frais d'honoraires » pour 5 000 €.
- Inscription de crédits complémentaires sur l'article 60632 « Fournitures de petit équipement » pour 5 000 €.
- Diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 20 000 €.

➤ En recette : pas d'inscriptions nouvelles.

✓ **Section d'investissement :**

➤ En dépense :

- Inscription de 92 000 € sur le compte 204158 « Subvention d'équipement versées aux autres groupements » dans le cadre de la convention d'extension de réseau gaz avec la COPLER. Cette opération est neutre puisque la COPLER nous rembourse cette dépense.
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'article 2182 « Matériel de transport » chapitre d'ordre 041 pour 11 090 € dans le cadre de la réintégration d'une avance de marché. Ces mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'article 2033 « Frais d'insertion » pour 2 000 € dans le cadre de la publicité pour le lancement du marché pour les locaux SIEL.
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'article 2031 « Etudes » pour 100 000 € pour le lancement des études THD.
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'article 2088 « Autres immobilisations incorporelles » pour 100 000 € pour le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage THD.

➤ En recettes :

- Inscription de 92 000 € sur le compte 13258 « Subvention d'équipement non transférables des autres groupements » dans le cadre de la convention d'extension de réseau gaz avec la COPLER.
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'article 238 « Avances » chapitre d'ordre 041 pour 11 090 € dans le cadre de la réintégration d'une avance de marché. Ces mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.
- Diminution de 2 884 368 € de la nature 1641 « Emprunts en euros ».
- Diminution de 1 902 131.38 € de la nature 16441 « Opération afférente à l'emprunt ».

En conclusion :

Les inscriptions amèneraient le budget principal 2012 à s'équilibrer de la façon suivante :

- fonctionnement : 21 964 120.00 €
- investissement : 73 900 055.48 €.

Tableau des effectifs : pas de création d'emploi, mais des modifications dues aux promotions et évolutions de postes.

Suite à une demande d'information de M. Dumas, délégué de St-André d'Apchon, sur l'inscription de 100 000 € en investissement pour l'assistance maîtrise d'ouvrage THD, M. Laget précise que dans le modèle économique envisagé, le syndicat portera la maîtrise d'ouvrage et le déploiement des réseaux. L'exploitation de ces réseaux sera confiée à des opérateurs de service. Mais, pour choisir le mode d'exploitation, il faut une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de savoir quelle forme juridique prendre, de rechercher les financements.

Les membres du Comité Syndical approuvent à la majorité (1 vote contre, 5 abstentions) le projet de budget supplémentaire 2012 du budget principal.

-Budget annexe « installations énergétiques » :

Le budget annexe « installations énergétiques » est équilibré au Budget primitif 2012 comme suit : en exploitation à 1 013 025 €, en investissement à 5 412 086 €.

Suite au Compte administratif 2011 et aux prévisions pour l'année 2012, il est proposé de procéder aux inscriptions suivantes :

A Reports du Compte administratif 2011 :

Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement (voir ► dans le tableau joint)

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2011 est repris au compte 001 en dépenses d'investissement pour un montant de 502 475.44 €.

L'excédent de fonctionnement 2011 est affecté au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 414 877.01 €.

Reprise des restes à réaliser

Pour la section d'investissement, les restes à réaliser représentent : 273 989.93 € en dépenses ; 218 287.50 € en recettes.

B Crédits nouveaux 2012 :

- en dépenses d'exploitation :
 - Inscription de 1 710 € sur l'article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur »
 - Inscription de 15 000 € sur l'article 656 « Participation à des investissements de tiers » pour le reversement aux communes de la MDE.
 - Diminution de 15 000 € sur l'article 6156 « Maintenance » concernant le photovoltaïque du fait d'une maintenance des installations interne au SIEL
 - Diminution de 10 000 € sur l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »
- en recettes d'exploitation :
 - Changeement de nature à la demande de la trésorerie pour 20 000 €. Passage de l'article 74 « Dotations et participations » à l'article 747 « Participations ».
- en dépenses d'investissement :
 - Inscription de 33 578 € à l'article 1312 concernant le remboursement d'une subvention à la Région,
 - Inscription de 8 014 € à l'article 1641 « Emprunts en euros ».
- en recettes d'investissement :
 - en recettes, inscription d'un crédit de 176 602.86 € à l'article 1641 afin de financer les investissements nouveaux et les améliorations ainsi que de couvrir le solde des reports.

Les inscriptions amèneraient le budget 2012 à s'équilibrer de la façon suivante :

- exploitation : 1 013 025.00 €,
- investissement : 6 230 143.37 €.
-

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les inscriptions portées au sein du budget supplémentaire 2012 « installations énergétiques ».

-Budget annexe « groupement d'achat :

Le budget annexe « groupement achat énergie » primitif 2012 est équilibré comme suit : en fonctionnement à 2 676 500 €.

Suite à l'examen du Compte administratif 2011 du budget annexe du « groupement d'achat d'énergie », il convient d'intégrer le résultat au budget supplémentaire 2012.

Ceci se traduit par les inscriptions suivantes (sachant que ce budget ne fonctionne qu'en section de fonctionnement) : dépenses : + 13 139.91 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté », - 13 139.91 € à l'article 60612 « Energie électrique »

Le budget 2012 reste équilibré à 2 676 500,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

M. Berthet, délégué de Chazelles sur Lyon, demande si un appel d'offres est en cours, et si le syndicat envisage un retour au tarif régulé, comme la loi NOME le permet, et comme a fait le SIDEV (Syndicat de Vendée). Il constate qu'au départ les tarifs étaient intéressants, mais ce n'est plus le cas maintenant. M. Laget répond qu'il y a 3 ans le contexte était effectivement différent, mais les Elus ont opté pour le choix d'électricité « verte ». La consultation est en cours et a été lancée sous la forme d'un accord cadre pour avoir une meilleure réactivité et ainsi des offres de prix plus intéressantes. Le marché a eu l'avantage de mieux suivre les consommations d'énergie et de recevoir de la part des fournisseurs des données dématérialisées. Il précise qu'à ce jour EDF ne fournit que des factures « papier » sans index, seulement avec une « consommation ».

M. Berthet souligne que le SIEL est le seul syndicat qui maintient un groupement : au début, des économies ont été faites, mais aujourd'hui les budgets étant de plus en plus serrés, les collectivités sont-elles prêtes à payer plus cher pour une énergie « verte » ? Il lui est répondu qu'une consultation a été faite auprès des membres du groupement, qui ont souhaité à 90%, rester dans ce groupement. M. Laget indique que l'énergie « verte » est avant tout un choix politique. Le groupement permet aussi, aux collectivités de suivre leurs consommations. Les tarifs proposés jusque là par le groupement ne sont pas plus chers globalement sur les 3 années. Les collectivités avaient de toute façon la possibilité de sortir du groupement pour retrouver le tarif régulé. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres décideront au vu des offres reçues si une suite est donnée au marché.

Suite à une remarque de M. Dumas, délégué de St-André d'Apchon, il est indiqué que le fait de déléguer la compétence « éclairage public » n'oblige pas à appartenir au groupement qui concerne lui, les bâtiments communaux. Par contre, s'agissant d'un transfert de compétence, la fourniture d'électricité est comprise dans le transfert suite à une décision du Contrôle de Légalité de la Préfecture en 2005. M. Dumas souligne que les consommations de l'éclairage public sont traitées par le biais du groupement, et donc des collectivités se trouvent ainsi dans le groupement par hasard.

Les membres du Comité Syndical approuvent à la majorité (moins 10 abstentions) les inscriptions portées au sein du budget supplémentaire 2012 « groupement d'achat d'énergie ».

6 – ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE)

M. le Président rappelle que l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOMÉ) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011, une Taxe Locale sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE), qui se substitue à l'ancienne taxe sur l'électricité. Ces dispositions ont été codifiées aux articles L.2333-2 à 5, L.3333-2 à 3-3 et L.5214-24 à 26 du CGCT. L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Le tarif de référence est fixé par la loi à :

-0,75 euro par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,

-0,25 euro par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Un coefficient multiplicateur à appliquer à ces tarifs de référence par la commune doit être compris entre 0 et 8. Pour le syndicat et pour l'année 2011, le coefficient appliqué aux tarifs était de 8. A partir de 2012, la limite supérieure de ce coefficient multiplicateur a été actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation, hors tabac, établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009. Par délibération du 27 juin 2011, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation, ce qui portait le coefficient à 8,12. Pour 2013, une circulaire fixe le coefficient multiplicateur à 8,28 comme suit :

$$\text{coefficient maximum égal à } 8 \times \frac{\text{indice moyen des prix à la consommation (IPC) hors tabac en } 2011 \text{ (122,22)}}{\text{indice moyen des prix à la consommation (IPC) hors tabac en } 2009 \text{ (118,04)}}$$

Le même mode de calcul sera appliqué pour les années suivantes, sauf délibération contraire.

M. Dumas, délégué de St-André d'Apchon rappelle qu'il a été constaté dans les comptes administratifs, une hausse des recettes grâce à cette taxe. Il se déclare contre le principe de cette taxe qui fait porter sur les ménages une recette comptabilisée ailleurs auparavant. Il estime qu'une hausse de 2% est trop élevée. M. Fournier souligne que ces recettes sont mutualisées par le syndicat et permettent de réaliser des opérations, au profit des collectivités.

Les membres du Comité se prononcent favorablement, à la majorité (moins 4 votes contre et 12 abstentions) sur l'application de ce coefficient multiplicateur actualisé à compter du 1^{er} janvier 2013 dans la limite supérieure, et ce chaque année.

7 – ADHESION DU SYNDICAT DES EAUX DU COTATAY ONDENON

M. Fournier informe que le Syndicat des Eaux Cotatay Ondenon (SECO), composé des communes du Chambon Feugerolles et de la Ricamarie, dont le siège est au Chambon Feugerolles doit délibérer pour adhérer au SIEL. Conformément à l'article 7 des statuts, l'adhésion d'un groupement de communes dont les membres adhèrent au SIEL doit être approuvée par le Comité Syndical, à la majorité des deux tiers, puis entériné par arrêté préfectoral.

Le Comité syndical approuve à la majorité (moins 11 abstentions) l'adhésion du Syndicat des Eaux du Cotatay Ondenon (SECO), sous réserve de la délibération de ce syndicat. La majorité qualifiée est atteinte.

II INFORMATIONS GENERALES

a) DEVELOPPEMENT DU TRES HAUT DEBIT

M. le Président rappelle que la prise en compte de la thématique « Très Haut Débit » est assez récente dans l'histoire du syndicat. Il donne la parole à M. Laget pour qu'il fasse un point sur les développements en cours. Celui-ci fait un bref historique :

- Le SIEL a modifié ses statuts le 29 novembre 2010 pour pouvoir exercer une habilitation au titre de l'article L1425-1 qui lui permet de construire des infrastructures passives de réseaux de télécommunication.

- Le Conseil Général de la Loire a approuvé le 27 juin 2011 le SDTAN^I du département de la Loire.

- Le Conseil Général et le SIEL ont signé le 13 février 2012 une convention de partenariat pour préparer ensemble la mise en place de ce Schéma Directeur. Cette convention a formalisé la mise en place d'un Comité de Pilotage constitué paritairement de 6 élus. Ce Comité est assisté d'un Comité Technique constitué paritairement de 4 agents, il assurera la mise en place : des modes de gouvernance, des modèles juridiques et économiques nécessaires pour le déploiement du Schéma Directeur, des actions pilotes programmées pour améliorer la collecte du futur réseau FttH et dans l'attente apporter une amélioration d'accès aux services pour les résidents dans les

territoires traversés, d'un référent technique au sein du SIEL qui sera l'interlocuteur des collectivités, d'un SIG au sein du CG en compatibilité avec celui développé par la Région Rhône-Alpes.

- Le SIEL s'est déclaré comme opérateur auprès de l'ARCEP afin de pouvoir conduire les actions complémentaires nécessaires (cas de St-Romain en Jarez ou de location d'infrastructures de génie civil à France Télécom par exemple).

Après ce bref rappel, qui témoigne de l'importance du travail accompli en moins de deux années M. Laget précise les étapes futures dont le contenu s'inscrira dans la réalisation du principal objectif du STDAN : « assurer sur l'ensemble du Département de la Loire l'accès au THD pour tous via la technologie du FttH, en garantissant la nécessaire péréquation ».

Réponse à l'appel à projet national Très Haut Débit

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement (AMIIⁱⁱⁱ) lancé par l'Etat en 2010, la société Orange-FT a annoncé au printemps 2011 sa volonté d'assurer cette mission sur les territoires des Communautés d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole et du Grand Roanne. Par ailleurs, l'Etat par le biais du Fond national pour la Société Numérique (FSNⁱⁱⁱ) subventionne les projets de réseaux très haut débit des collectivités situées en dehors des zones dites AMII. Le comité du 20 juin 2011 a autorisé Monsieur le Président à déposer la réponse à cet appel à projet. L'enjeu est une subvention de 18 millions d'euros pour la Loire sur les 5 prochaines années. Le projet ligérien préparé conjointement avec le Conseil Général a été déposé le 13 avril 2012 auprès de la Caisse des Dépôts qui instruit les demandes. En parallèle des contacts et rendez-vous ont été pris par le SIEL avec les membres siégeant au comité de choix des dossiers (le CRIP^{iv} – Comité des Réseaux d'Initiative Publique) ainsi qu'avec les services instructeurs de l'Etat. Aujourd'hui suite à un premier retour officiel des services instructeurs nous sommes entrés dans une phase d'échange prévue dans l'appel à projet. L'instruction est soumise à 3 avis : CRIP, un comité d'experts composé de la Datar, DGCIS et Caisse de Dépôts, Monsieur le Préfet de Région, la décision est prise par le Comité d'Engagement « Subvention-Avances Remboursables », pour être ensuite signée par le 1^{er} ministre

L'objectif proposé prévoit, dans les cinq prochaines années, la réalisation de 60 000 prises fibrées ainsi que la montée en débit des zones non desservies aujourd'hui par l'ADSL. Ce projet ambitieux ne pourra aboutir qu'avec une participation active de l'ensemble des collectivités du territoire.

Deux réunions du CRIP étaient programmées fin mai et début juillet. Suite aux élections présidentielles et la démission de Monsieur le Commissaire aux Investissements d'avenir qui en a découlé, la réunion de mai a été annulée. Si le dispositif est maintenu le prochain CRIP devrait se réunir au mois de septembre.

Schéma d'ingénierie

Comme précisé dans le cadre de la réponse à l'appel à projet, aucun déploiement de fibre optique ne pourra se faire sans une participation active de toutes les collectivités concernées. Pour initier les réflexions et les échanges sur les modes de financement, les coûts réels à la prise et la structuration du futur réseau, il est nécessaire aujourd'hui de dépasser le cadre macroscopique du STDAN et de définir précisément l'ingénierie du réseau FttH à l'échelle du département. Ce type de schéma définira jusqu'à la parcelle desservie la structure du réseau pour l'ensemble du territoire. Cette étude a été confiée à l'entreprise Qu@rtek spécialisée dans ce type d'opération et devra aboutir à l'automne 2012. L'étude devra définir le futur réseau FttH en prenant en compte les différents modes de commercialisation (avoir un réseau ouvert à tous les opérateurs) et devra prendre en compte toutes les zones blanches du département. Ce dernier point est primordial pour que le territoire évite une nouvelle fracture numérique. Suite à cette étude il sera possible de définir les outils d'aide à la décision nécessaires en s'appuyant sur différents critères (non exhaustifs) : capacité de cofinancement de chaque zone, choix politiques, densité de réseau, accès au réseau de collecte, besoin en bande passante etc. C'est un outil indispensable avant tout projet FttH concret sur le territoire

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

En parallèle de l'étude d'ingénierie une consultation pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours. Le choix du modèle économique et juridique couplé à l'hétérogénéité des projets locaux nécessite une étude spécialisée qui ne peut être réalisée par les services du SIEL. Le mode de gestion devra prendre en compte les éléments suivants : garantir la maîtrise publique des réseaux à l'issue de la période d'amortissement, permettre le déploiement par plaques géographiques, respecter la cohérence avec les deux réseaux déployés par la société Orange sur les territoires de Saint-Etienne Métropole et Grand Roanne Agglomération, intégrer les montages financiers en cours (FSN/FANT^v, participations des Communes et/ou Communautés, aides Régionales, modalités de commercialisation, etc.). A l'issue de cette AMO une consultation sera lancée pour déterminer le prestataire assurant l'exploitation et la commercialisation du réseau (si ce mode de gestion est retenu).

L'objectif est de proposer au comité de fin d'année 2012 (ou début d'année 2013) de se prononcer sur le choix du mode de gestion et de fonctionnement entre les différentes structures intercommunales (Communes, Intercommunalités, SIEL et Conseil Général). Enfin le comité de juin 2013 devra se prononcer sur les modalités financières et le comité de fin d'année 2013 sur le choix du ou des prestataire(s) retenu(s).

M. Laget indique que le contexte général étant fixé, il sera toujours possible dans le cadre d'une péréquation territoriale, et dès que seront connus les résultats de l'étude d'ingénierie, de préparer le déploiement de réseaux sur certains territoires en fonction de leur volonté politique, et des moyens qu'ils se donnent pour la faire aboutir.

M. Cimetiere, Maire Délégué de Neaux, demande si pour monter le projet il faudra que chaque commune se déclare. M. Laget indique que les zones blanches ont été mises en avant auprès des bureaux d'étude pour l'établissement des schémas d'ingénierie : il semble préférable d'attaquer par des endroits non desservis. La maille de la communauté de communes semble la plus pertinente notamment pour la cohérence des réseaux et le nombre important d'abonnés potentiels, mais le modèle n'est pas encore totalement arrêté.

Suite à une question sur le financement de cet investissement, il est précisé qu'il serait partagé avec la communauté de communes.

M. Guy Vial, délégué de St-Chamond, souligne que pour sa commune, les discussions sont avancées avec l'opérateur Orange, pour les zones denses. Cependant, cet opérateur ne dit rien concernant les écarts, quand et comment. Ce que présente le syndicat peut être donc intéressant, mais comment pourra-t-on basculer d'un système à l'autre ? M. Laget précise que les opérateurs (notamment Orange) se sont positionnés sur Saint-Etienne Métropole (46 communes) et sur le Grand Roanne (6 communes). L'Arcep a indiqué que les collectivités pourraient aller en dehors de ces zones. Un planning a été fixé aux opérateurs : ils ont 5 ans pour déployer après les études. Si l'opérateur était défaillant, si une initiative publique est déclarée avec accord de l'Etat et de l'opérateur, il doit être possible de desservir la zone en question. Il souligne que les relations avec France Telecom sont constructives : les schémas d'ingénierie sont compatibles afin de ne pas créer de frontières. Actuellement, le SIEL ne peut pas aller dans les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement).

M. Pichon, délégué de St-Genest Lerpt, souligne que dans un précédent comité, il avait été assez critique. Mais, aujourd'hui, il tient à dire que le projet a bien évolué et qu'il est complémentaire à celui de l'opérateur.

Mme Surieux, déléguée de Lavieu, s'interroge sur la procédure à mener lorsqu'une commune souhaite être desservi en THD. Est-ce que la commune sera démarchée ? M. Laget indique que la 1ère approche se fera au niveau de la communauté de communes. Une information a été donnée lors des commissions géographiques de l'Automne 2011 et lors d'une information AMF du Printemps.. Après le schéma d'ingénierie (fin 2012), une carte sera dressée par communauté de communes, des rencontres avec leurs présidents seront organisées.

Mme Surieux indique qu'elle a une demande précise d'une personne qui ne veut s'installer sur sa commune que si celle-ci est desservie par internet. M. Laget pense qu'il existe des possibilités de raccordement ponctuel : on va examiner cette demande.

M. Baptiste, délégué de Boisset les Montrond, indique qu'il a regardé la plaquette d'information donnée à l'entrée de ce comité, sur les axes de déploiement de la fibre, il se dit gêné notamment par « territoire qui se donnera les moyens » est-ce une question d'argent, de moyens d'investir ? M. Laget souligne que c'est un choix politique avec des cofinancements à mettre en place. Il précise que les axes indiqués dans le document sont ceux qui ont exprimé leurs besoins.

M. Grenier, délégué de Sorbiers, informe que suite aux dernières interventions faites en comité en 2011, des élus, appartenant au personnel de France Telecom ont été reçus par le SIEL, afin de travailler ensemble et d'assurer une certaine cohérence. Mais, il reste un peu sceptique : tout ne sera pas desservi.

M. Dumas, délégué de St-André d'Apchon, note que c'est un sujet très complexe : il ne se fait pas de souci sur la mise en place, mais à quel prix ce sera ? Dans quels délais ? D'autant qu'à l'heure actuelle, les collectivités connaissent des difficultés pour emprunter. Il se dit triste de voir qu'on est capable de déployer autant d'argent pour une technologie qui n'apportera pas que des améliorations, alors, qu'on n'est pas capable de financer des maisons pour handicapés ou pour les anciens. Il se dit écœuré par la façon d'imposer quelque chose d'en haut.

Les membres du Comité prennent connaissance de ces informations.

b) EVOLUTION DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE SAGE

M. Fournier informe que le développement de la compétence optionnelle Sage traduit la forte attente des communes en matière de conseils énergétiques. Il donne la parole à M. Freycenon pour présenter les conclusions du groupe de travail de suivi de cette compétence, groupe constitué de membres du Bureau, d'élus de collectivités adhérentes ou non. Celui-ci indique qu'un groupe de travail de suivi de cette compétence, constitué de membres du Bureau du SIEL et d'élus des collectivités, adhérentes ou non au SAGE, a été mis en place. Son objectif est de définir clairement le contenu des missions du SAGE, de mettre en adéquation ces missions avec les moyens humains et matériels, ainsi que d'éventuellement faire évoluer ces missions en fonction des attentes des collectivités adhérentes. Aujourd'hui, M. Freycenon souligne que le Sage suit 245 collectivités, 1920 bâtiments avec 9 techniciens de secteurs pour des missions d'expertise sur les systèmes.

Ainsi, les propositions suivantes ont été formulées et actées par le Bureau Syndical du 27 avril 2012:

Evolution 1: Intégration dans le SAGE du travail sur l'enveloppe des bâtiments. Ainsi, les préconisations formulées par les techniciens dans le cadre de leur mission porteront également sur le bâti (isolation, menuiseries, ...) et non plus seulement sur les systèmes.

Evolution 2: Création d'une option au SAGE pour l'accompagnement des bâtiments neufs et réhabilitations. En souscrivant une telle option, pour un bâtiment donné, la commune légitime l'action du SAGE à ses côtés, dans un rôle d'accompagnement. Cette option devra être souscrite le plus tôt possible, et au plus tard lors de la phase APS.

Evolution 3: Abandon de l'expérimentation de réalisation des tests d'étanchéité à l'air dans le cadre du SAGE, cette prestation entrant désormais dans un champ concurrentiel.

Evolution 4: Création d'une option au SAGE pour la réalisation d'études par un Bureau d'Etudes spécialisé (Audits Energétiques Globaux, Diagnostics de bâtiments...). La part résiduelle du montant TTC, non couverte par les subventions, sera être partagée entre la collectivité (50%) et le SIEL (50%)

Evolution 5: Rédaction d'une convention cadre d'adhésion au SAGE pour toute nouvelle adhésion ou réadhésion. Cette convention sera également proposée aux collectivités actuellement en cours d'adhésion.

Ainsi, le socle commun de la compétence optionnelle SAGE qui sera détaillé dans la convention, sera désormais complété par trois options, dont deux nouvellement créées:

- option "télégestion" (créée en 2009)

Coût réel de l'installation : payé par la collectivité en une fois ou étalé sur la durée résiduelle de l'adhésion au SAGE.

Maintenance = 150 €/an pour le 1^{er} site et 75 €/an pour chaque site supplémentaire
- option "bâtiments neufs et réhabilitations"

Forfait de 4 jours, 7 jours ou 10 jours selon la taille du projet

Prix unitaire de la journée d'un technicien : 250 €/jour
- option "intervention d'un Bureau d'Etudes spécialisé"

Partage 50 % collectivité et 50 % SIEL sur la part TTC non couverte par les subventions.

M. Triomphe, délégué de Feurs fait part de son expérience personnelle dans sa collectivité et ainsi, souligne la réticence des cabinets d'architecte à insérer les compétences du Siel dans le projet, quand ce dernier n'est pas maître d'ouvrage. Il interroge : comment faire pour que l'apport du syndicat soit bien compris par les cabinets d'architectes ou bureaux d'études ? En effet, on voit des limites à pouvoir intégrer plusieurs personnes avec des objectifs différents. M. Freycenon précise que les petites communes n'ont souvent pas les compétences techniques; le Siel apporte une sorte d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sert d'appui, ses techniciens ont la compétence.

En réponse à M. Baptiste, délégué de Boisset les Montrond, M. Freycenon indique que concernant l'évolution 4, les Audits Energétiques Globaux seraient abandonnés car ils n'étaient souvent pas suivis de travaux, au profit d'Audit Energétique au cas par cas par bâtiment.

Le Comité Syndical prend acte de cette évolution de la compétence optionnelle Sage .

III – QUESTIONS DIVERSES

Nouveaux locaux :

M. Fournier présente le planning du projet du nouveau siège du syndicat. C'est un bâtiment de 2 000 m2 qui sera construit selon les exigences «basse consommation ». Il sera situé 10, rue Albert Raimond à St-Priest en Jarez. L'avis d'appel public à concurrence a été lancé le 15/05/12, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18/06 et 23/07/12. La démolition du bâtiment existant par EPORA se fera à l'été 2012. Les marchés seront signés et notifiés début 08/2012. Le démarrage des travaux devrait débuter fin 08/2012 et durer 14 mois. La réception des travaux devrait être effectuée fin 2013, pour déménager ensuite début 2014.

Aucune autre observation n'est formulée.

Monsieur le Président constate la fin des débats, et remercie les participants, ainsi que les agents du syndicat.

La séance est levée à 19h40.

ⁱ SDTAN – Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

ⁱⁱ AMII – Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement

ⁱⁱⁱ FSN – Fond national pour la Société Numérique

^{iv} CRIP - Comité des Réseaux d'Initiative Publique

^v FANT – Fond d'Aménagement Numérique des Territoires